Nations Unies S/PV.3719



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3719e séance
Vendredi 29 novembre 1996, à 13 h 10
New York

Président :	M. Wisnumurti	(Indonésie)
Membres :	Allemagne	M. Metscher
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	M. Hume
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Ladsous
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Matuszewski
	République de Corée	M. Choi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (S/1996/813 et Add.1*)

96-86945 (F)

La séance est ouverte à 13 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (S/1996/813 et Add.1*)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, documents S/1996/813 et S/1996/813/Add.1*. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/990, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations préalables du Conseil.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/1996/956, qui contient le texte d'une lettre datée du 15 novembre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le texte d'une lettre datée du 13 novembre 1996, adressée au Secrétaire général par le Président d'Haïti.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1996/990) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1085 (1996).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.